



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 584-2018 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-David.

Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de publication des avis publics.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le 12 septembre 2018, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 12^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**